



Protocole Assemblée Communale du 20.02.2025

CONSEIL COMMUNAL 2025-2028

Président Fragnière Jean-Edouard

Vice-président Fragnière Arnaud

Conseillers Fournier Laurence

Pitteloud Sandra

Fournier Catherine

Secrétaire Ferchaud Alexandre

Lieu et date Salle communale / jeudi 20.02.2025 à 19h00.

Rédacteur du PV Ferchaud Alexandre

1. Protocole : ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs

Il est 19h10 précise lorsque le président Jean-Edouard Fragnière ouvre la séance et salue cordialement les citoyennes et citoyens qui ont pris part en nombre à cette assemblée primaire (45) ainsi qu'aux membres du Conseil communal.

L'assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais d'une communication et de la brochure Veysonnaz Infos No 31.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes). Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

Le Président désigne Patrick Lathion et Elisa Gilloz en qualité de scrutateurs.

L'ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 17 juin 2024 ;
3. Présentation de l'organisation communale 2025-2028
4. Présentation du budget 2025 et approbation ;
5. Planification financière 2026 - 2028 ;
6. Taux fiscaux 2025, informations et décisions ;
7. Nomination organe de contrôle 2025 – 2028 ;
8. Divers

L'ordre du jour, soumis à l'approbation de l'assemblée, est adopté, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, sans aucune modification.

Le président le considère comme approuvé. Il déclare l'assemblée officiellement ouverte et légalement convoquée.





2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 17 juin 2024

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 17 juin 2024 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 31. Il a donc été soumis valablement à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation.

Soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

3. Présentation de l'organisation communale 2025-2028

Le Président ouvre la discussion en invitant chaque conseiller à présenter son dicastère ainsi que les principales missions qui y sont rattachées. Ce tour de table permet à l'assemblée de mieux comprendre la répartition des responsabilités au sein du Conseil communal, d'illustrer la complémentarité des rôles et de mettre en lumière les priorités de chaque secteur pour l'année en cours.

4. Présentation du budget 2025 et approbation

Le budget 2025 de la Municipalité a été distribué à tous les ménages dans sa version résumée par le biais de la brochure Veysonnaz Infos No. 31. Durant la période de convocation, il était également consultable dans sa version intégrale et détaillée auprès de l'administration communale et sur le site internet de la Commune.

La conseillère Fournier Catherine procède à une lecture sommaire et commente les principales variations du budget 2025 du compte de résultats qui prévoit des charges financières de Fr. 3'984'486.- et des revenus financiers de Fr. 4'544'281.-. Avec une marge d'autofinancement de Fr. 559'795.-, le budget 2025 de la commune boucle, après déduction des amortissements planifiés de Fr. 503'450.- et des attributions au fonds de financements spéciaux de Fr. 51'870.- avec un excédent de revenus de Fr. 4'475.-.

Dans sa présentation, la conseillère Fournier Catherine relève que le budget 2025 est dans la continuité des prévisions du budget précédent et confirme les prévisions de restrictions financières. Les recettes fiscales n'évoluent que très peu alors que les charges liées ou de transfert augmentent. Les coûts engendrés par le maintien et la rénovation des infrastructures communales impactent sensiblement les résultats de chaque secteur.

Ainsi, établi avec une grande rigueur, le budget 2025 boucle toutefois avec un très léger excédent de revenus de Fr. 4'475.- qui sera porté en augmentation de la fortune de Fr. 3'876'343.25 prévue au budget 2024. L'endettement brut commence son inflexion passant de Fr. 4'982'750.85 à Fr. 4'831'855.85 soit une légère diminution de 3.03 %.

La conseillère Fournier Catherine présente et commente largement les principaux investissements pour 2025 répertoriés comme suit :

▪ Mise à jour des logiciels de gestion communaux	50'000.00
▪ Rénovation chemins communaux	80'000.00
▪ Projet préliminaire du réaménagement du Centre Village	50'000.00
▪ Rénovation réseau eau potable	100'000.00
▪ Révision du plan de zones	40'000.00
▪ Création des lignes touristiques	40'000.00





Le compte d'investissements boucle avec un montant d'investissements nets de Fr. 408'900.- enregistrant des dépenses pour un montant de Fr. 540'400.- et des recettes pour un montant de Fr. 131'500.-

Le président Fragnière ouvre ensuite la discussion et passe la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, le président Lathion invite l'assemblée primaire, conformément aux art. 7 et 17 LCo, à se prononcer sur le budget communal.

A la question « Acceptez-vous le budget 2025 de la municipalité tel que présenté » les citoyens présents se prononcent comme suit :

Oui : 45 Non : 0 Absentions : 0

Le président Fragnière remercie l'assemblée pour la confiance accordée au Conseil communal.

5. Planification financière - présentation

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi, pour les 4 années à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et des recettes courantes, des investissements ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Municipalité. Il commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats que vous trouvez dans les tableaux ci-dessous :

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	4'864'223	4'089'268	3'984'486	3'990'000	3'995'000	4'000'000
Total des revenus financiers	5'264'626	4'674'729	4'544'281	4'550'000	4'555'000	4'560'000
Marge d'autofinancement	400'403	585'461	559'795	560'000	560'000	560'000
Amortissements planifiés	460'951	476'895	503'450	490'000	475'000	460'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	106'630	183'000	51'870	50'000	50'000	50'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	106'630	183'000	51'870	50'000	50'000	50'000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	544'316	150'000	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	544'316	150'000	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	377'138	75'566	4'475	20'000	35'000	50'000
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	1'910'865	850'000	540'400	320'000	240'000	1'135'000
Total des recettes	678'193	780'000	131'500	40'000	40'000	426'000
Investissements nets	1'232'672	70'000	408'900	280'000	200'000	709'000





Financement des investissements

Report des investissements nets	1'232'672	70'000	408'900	280'000	200'000	709'000
Marge d'autofinancement	400'403	585'461	559'795	560'000	560'000	560'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	-832'269	515'461	150'895	280'000	360'000	-149'000

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	377'138	75'566	4'475	20'000	35'000	50'000
Excédent /Découvert du bilan	3'800'777	3'876'343	3'880'818	3'900'818	3'935'818	3'985'818

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	832'269	-515'461	-150'895	-280'000	-360'000	149'000
Capitaux de tiers	5'498'212	4'982'751	4'831'856	4'551'856	4'191'856	4'340'856

Conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021, le Président rappelle que le plan financier est présenté uniquement à titre informatif et ne requiert pas l'approbation de l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée l'Assemblée prend acte des informations transmises

6. Taux fiscaux 2024 – Informations et décisions

Le président informe l'Assemblée qu'en séance ordinaire du 29 janvier 2025, le Conseil communal a décidé, selon son domaine de compétence, de fixer les taux fiscaux pour l'année 2024, comme suit :

- le coefficient d'impôt applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF **1.20**
- le montant de l'impôt personnel, art. 177 LF **Fr. 12.—**
- le montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF **Fr. 150.—**

Pour le taux d'indexation, en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976, l'assemblée primaire décide, à l'unanimité des citoyens présents, de maintenir l'indexation des revenus imposables pour l'année 2025 à 110 %.

7. Nomination organe de contrôle 2025 – 2028

Selon l'art. 83 de la loi sur les communes, les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire pour quatre ans sur proposition du Conseil communal. Ils sont rééligibles. Sur proposition du Conseil communal et sans contre-proposition de l'Assemblée, la fiduciaire Nofival SA à Sion a été réélue, à l'unanimité des membres présents, comme organe de révision pour la législature 2025 - 2028.





8. Divers

Le président poursuit par la communication de brèves informations sur les thèmes suivants :

Appel aux bénévoles

Le Président informe que la Commune recherche des personnes prêtes à s'engager bénévolement dans diverses tâches utiles à la collectivité, telles que la livraison de repas, l'accompagnement scolaire ou la gestion de la déchetterie. Ces missions, parfois soumises à la possession d'un permis de conduire, permettent de renforcer les liens entre habitants et d'améliorer la qualité de vie au sein du village.

Le Conseil communal remercie par avance les personnes intéressées pour leur engagement bénévole et les invite à se manifester auprès de l'administration communale.

Remerciement à nos employés communaux

Le Président exprime la reconnaissance du Conseil communal à MM. Christophe Friggieri et Yoann Sierro, qui quittent leurs fonctions respectives après plusieurs années de service. M. Friggieri, responsable du service technique durant six ans, a piloté avec rigueur de nombreux projets, notamment la rénovation de la Route de Pra. M. Sierro, employé des travaux publics durant sept ans, s'est montré engagé et polyvalent dans l'entretien des infrastructures, le soutien aux activités sociales et touristiques. Le Conseil remercie également chaleureusement M. Michel Fragnière, secrétaire communal de 2002 à 2024, pour ses 22 années de service exemplaire, marquées par sa rigueur, sa disponibilité et sa profonde connaissance des affaires communales. Tous trois laissent une empreinte durable au sein de la collectivité, et leurs engagements sont salués avec respect et gratitude.

La parole est donnée à l'assemblée pour diverses questions

Questions diverses de l'assemblée

Une question est posée concernant les « lignes touristiques » du budget, précisant s'il s'agit de stratégie touristique. Il est confirmé qu'il ne s'agit pas de transports publics mais bien d'orientations stratégiques.

Une autre question porte sur le Plan climat. Il est répondu qu'un cycle de conférences est en cours, dont la prochaine aura lieu le 26 mars, et que les communes partenaires collaborent à des projets concrets (biodiversité, règlements communs, RCCZ). Il est demandé davantage de visibilité pour cette conférence, qui portera notamment sur les obligations liées à la loi sur l'énergie et les subventions disponibles pour la rénovation des bâtiments. Le Conseil confirme qu'un tout-ménage paraîtra tout prochainement pour cette conférence.

Une question est posée concernant l'état d'avancement et le financement du projet de chauffage à distance (CAD), notamment en lien avec les travaux réalisés sur la route de Pra. Il est précisé que le projet est entièrement financé par Oiken, maître d'ouvrage, et que la commune y collabore en raison de son implantation sur le territoire communal. Les conduites ont été posées lors de la réfection de la route de Pra, et la mise à l'enquête de la centrale est prévue pour 2026 dans les lacets de la route de l'Ours, avec une réalisation envisagée en 2027. Le périmètre de desserte ira jusqu'à la route 32. L'emplacement retenu vise également à permettre un éventuel raccordement du futur projet immobilier de l'Ours.

Une question est posée concernant la problématique de parage à la station pour des logements loués à l'année, en lien avec l'absence de vignettes ou de solution de longue durée à proximité. Le Conseil communal rappelle que le concept actuel de parage, basé sur une différenciation entre parkings de courte et de longue durée, est maintenu pour préserver la vocation piétonne du centre de la station. Les résidents doivent utiliser les zones de déchargement, puis stationner sur les parkings à longue durée (P1, P2).





Commune de
VEYSONNAZ

Une réflexion est en cours concernant des solutions spécifiques pour les résidents permanents. Le cas particulier de la zone devant la PPE Edelweiss est également évoqué : bien que partiellement propriété privée, une négociation est en cours afin de trouver un aménagement cohérent avec le concept global. Des informations complémentaires devraient être disponibles d'ici le mois de juin.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois les nombreuses personnes présentes pour l'intérêt manifesté.

Il lève officiellement l'assemblée à 19h55 et invite les citoyennes et citoyens à rester dans la salle pour partager un apéritif.

COMMUNE DE VEYSONNAZ

Jean-Edouard Fragnière
Président

Alexandre Ferchaud
Secrétaire communal

